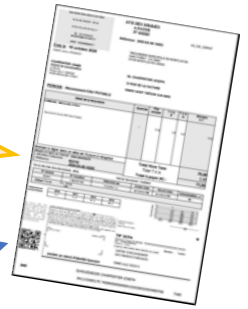




Nouveau ! les factures ne sont plus en couleur ! retrouvez vos références de paiement **dans le cadre grisé, ici !**



QR Code

Comment régler sa ou ses facture(s) ?

Toutes les modalités de paiement sont indiquées au verso de chaque facture ainsi que les coordonnées de la Trésorerie de Montluçon, ses horaires d'ouverture et ses références bancaires.



NOUVEAU ! Depuis le 8 octobre 2020 nos factures sont pourvues d'un QR CODE ! Grâce à ce « pictogramme » les bureaux de tabac partenaires de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pourront enregistrer votre paiement en espèces ou carte bancaire, de façon sécurisée.



Retrouvez notre article spécial dans notre rubrique « Actualités » ou en tapant QR CODE dans notre moteur de recherches.



Par **TIP SEPA (Titre Interbancaire de Paiement)** qui se trouve en bas de chaque facture : détacher, signer et dater le TIP, joindre son **Relevé d'Identité Bancaire** si demandé ou si les coordonnées bancaires indiquées ne sont pas exactes. Mettre le tout dans l'enveloppe fournie, affranchir et **poster DIRECTEMENT au Centre d'Encaissement des Finances Publiques – 59885 LILLE CEDEX 9.**

Zone de renseignement sur vos coordonnées bancaires.

S'assurer que l'adresse du Centre d'encaissement est bien apparente dans la fenêtre de l'enveloppe.



Au verso de l'enveloppe, tout est indiqué !



A l'ordre de : Trésor Public

- Par **chèque bancaire, à l'ordre du Trésor Public**, en joignant obligatoirement le TIP-SEPA non daté, ni signé. Ne pas agraffer le chèque. Mettre le tout dans l'enveloppe fournie, affranchir et **poster DIRECTEMENT au Centre d'Encaissement des Finances Publiques – 59885 LILLE CEDEX 9.**



Pour tout montant inférieur ou égal à 300 €

- En **numéraire**, c'est-à-dire en espèces, en se présentant au guichet de la Trésorerie de Montluçon Municipale (adresse sur la facture) ou de toute trésorerie en France, **muni(e) de la facture.** Possibilité de payer également en espèces, à l'accueil du SEA, **avec le montant exact.** Ce mode de paiement ne concerne que les **factures ne dépassant pas 300 Euros.**



- Par **carte bancaire** sur www.tipi.budget.gouv.fr, accessible également depuis notre site www.seavallon.fr, en cliquant sur le bouton « Régler sa facture en ligne » qui se situe en bas de chaque page. **Suivre les instructions.**



Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre au 04 70 06 50 51 ou secretariat@sivomvallon.fr



- **En téléphonant à la Trésorerie de Montluçon Municipale ou en se rendant sur place**, muni(e) de la facture et d'une carte bancaire. Un agent de la Trésorerie recueillera toutes les informations nécessaires pour enregistrer le règlement.



- **Par prélèvement unique**, sur www.tipi.budget.gouv.fr, accessible également depuis notre site www.seavallon.fr, en cliquant sur le bouton « Régler sa facture en ligne » qui se situe en bas de chaque page. **Suivre les instructions.**



- **Par virement bancaire ou mandat sur le compte de la Trésorerie de Montluçon Municipale** (mentionné sur la facture), en indiquant les références de la facture à régler (situées dans le cadre grisé, sur la facture).

Payer ses factures d'eau et d'assainissement...

C'est facile !

Et c'est au choix !

